

Bulletin d’information

ORDRE GÉNÉRAL
No 01 – 13 mai 2011

AVIS AUX PRODUCTEURS ET CONSEILLERS AGRICOLES DE L’AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (ARLA) DE SANTÉ CANADA

SOLLICITATION PAR INTERNET – VENTE DE PESTICIDES AGRICOLES

Le Programme de conformité des pesticides (ARLA) de Santé Canada a été informé récemment que des compagnies étrangères effectuaient présentement de la sollicitation par courrier électronique auprès de producteurs et de conseillers agricoles au Québec. Des produits antiparasitaires (insecticides, fongicides, herbicides et autres) non homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) sont directement offerts à la vente aux destinataires de ces courriels.

En vertu de la LPA, tout pesticide importé, distribué ou utilisé au Canada doit faire l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse visant à confirmer qu'il ne posera pas de risque inacceptable pour la santé humaine ou l'environnement s'il est utilisé conformément au mode d'emploi qui apparaît sur son étiquette.

Les pesticides offerts dans le cadre de ces courriers électroniques de sollicitation n’ayant pas été évalués par l’ARLA, il est impossible de déterminer leur degré d’efficacité et leurs effets potentiels sur la santé humaine ou encore sur l’environnement. De plus, le mode d’emploi de ces produits risque fortement de ne pas être adapté aux conditions auxquelles les producteurs québécois doivent faire face (climat, types de parasites, etc.), puisque aucun essai de ces produits n’a été effectué au Canada.

Santé Canada tient à rappeler à tous les intervenants en agriculture que seuls les pesticides dûment homologués en vertu de la LPA peuvent être importés, distribués et utilisés au Canada. Les producteurs agricoles qui souhaiteraient acheter des produits antiparasitaires en ligne sont incités à consulter le Registre public des pesticides qui contient la liste des produits antiparasitaires homologués et des ingrédients actifs homologués au Canada.





Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 380-2100, postes 3551 ou 3581
Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@mapaq.gouv.qc.ca Page Web : http://www.agrireseau.qc.ca/rap

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels en appelant le Service de renseignements de l'ARLA au 1 800 267-6315 ou encore en contactant directement le bureau du Programme de conformité des pesticides au Québec, par téléphone (514 283-7306) ou par courrier électronique (info_pesticides@hc-sc.gc.ca).

Pierre-Olivier Duval
Gestionnaire régional intérimaire
Programme de conformité des pesticides – ARLA
Santé Canada, Région du Québec

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
BRUNO GOSSELIN, coordonnateur du RAP
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 - Télécopieur : 418 380-2162
Courriel : bruno.gosselin@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP